



Service des Sports

FB/CG/CL N° 24-09 639

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU, l'article L 2212-1 du Code Général des  
Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT, que le gymnase des Petits  
Marais sera indisponible suite à un  
événement municipal.

**ARRETE**

ARTICLE 1

Le gymnase des Petits des Petits Marais sera fermé aux associations suite à un événement municipal, les 8 et 9 février 2025.

ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services, le Service des Sports et les Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux

Fait à Villeparisis, le 02/09/2024



**Cyrille GUILBERT**  
Adjoint au Maire  
Chargée des sports  
et des manifestations sportives

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20240905-24\_09639-AI  
Date de télétransmission : 06/09/2024  
Date de réception préfecture : 06/09/2024